

**BUREAU COMMUNAUTAIRE**  
Réunion du jeudi 23 janvier 2025  
**COMPTE-RENDU**

Date de convocation : vendredi 17 janvier 2025  
 Nombre de conseillers en exercice : 76  
 Nombre de conseillers présents : 40  
 Nombre de conseillers votants : 43

**TITULAIRES PRÉSENTS :**

Jean-Claude COURANT - Daniel BAYART - François CHARLIER - Pierrick GILLES - Janick LÉGER - Bernard LEROY - François-Xavier PRIOLLAUD - Anne TERLEZ - Caroline ROUZÉE - Jean-Pierre DUVÉRÉ - José PIRÈS - Florence LAMBERT - Richard JACQUET - Laetitia SANCHEZ - Nicole LABICHE - Marie-Joëlle LENFANT - Jean-Marc MOGLIA - Pierre MAZURIER - René DUFOUR - Annick VAUQUELIN - Gwénaél JAHIER - Patrick MAUGARS - Alexandre DELACOUR - Serge MARAIS - Hervé GAMBLIN - Philippe COLLAS - Eric JUHEL - Yann LE FUR - Jean-Marie LEJEUNE - Denis NOËL - Christian GOSTOLI - Odile HANTZ - Joris BENIER - Joël LE DIGABEL - Philippe BODINEAU - Stéphane BRUNET - Michel DRUAIS - Liliane BOURGEOIS - Jean-Michel DERREY - Jean-Jacques COQUELET.

**POUVOIRS :**

Monsieur CABOURDIN à Monsieur DUFOUR, Monsieur MEDAERTS à Monsieur BRUNET, Madame LEFEBVRE à Monsieur LEJEUNE.

**TITULAIRES ABSENTS EXCUSÉS :**

Jacky BIDAULT - Hervé PICARD - Agnès LABIGNE.

**ASSISTAIENT ÉGALEMENT**

Régis PETIT - Isabelle THÉODIN - Vinciane MASURE - Mathieu TRAISNEL - Sid-Ahmed SIRAT - Vincent VORANGER.

**Secrétaire : Joris BENIER.**

\*\*\*\*\*

**Ordre du jour :**

| N° | SERVICE                 | INTITULE  | ELUS            |
|----|-------------------------|---|-----------------|
| 1  | Administration générale | SUBVENTIONS - VALORISATION DU TERRITOIRE - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association <i>Marathon Sport Evénement</i> en vue de l'organisation du 20ème Marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation | José PIRÈS      |
| 2  | Sports                  | SUBVENTIONS - SPORTS - Association <i>Eur'enciel-Handiciel vol libre</i> - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation   | Joël LE DIGABEL |
| 3  | Cohésions territoriales | COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconduction du dispositif pour une durée d'un an - Autorisation   | Anne TERLEZ     |
| 4  | Enfance Jeunesse        | SUBVENTIONS - ENFANCE-EDUCATION - Subventions aux associations pour l'année 2025 - Attribution - Autorisation   | René DUFOUR     |
| 5  | Habitat                 | HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Garantie d'un emprunt PLUS/PLAI contracté par <i>MonLogement27</i> pour une opération de construction de 6 logements collectifs en VEFA situés                       | Caroline ROUZÉE |

Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20250212-CRB0125-AU  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025

| N° | SERVICE                    | INTITULE   | ELUS            |
|----|----------------------------|--|-----------------|
|    |                            | Bois du Défend II - Autorisation   |                 |
| 6  | Valorisation du patrimoine | SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Partenariat avec CURSUS pour les chantiers du patrimoine - Convention 2025 - Autorisation                           | Pierre MAZURIER |
| 7  | Valorisation du patrimoine | SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - CHATEAU DE GAILLON - Réhabilitation des murs d'enceintes - Partenariat avec CURSUS - Convention 2025 - Autorisation | Pierre MAZURIER |
| 8  | Administration générale    | Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 30 janvier 2025  | Bernard LEROY   |
| 9  |                            | Questions diverses   |                 |

**I/ DB 2025-1 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU TERRITOIRE - Marathon Seine-Eure - Convention avec l'association *Marathon Sport Evènement* en vue de l'organisation du XX<sup>e</sup> Marathon et Ekiden Seine-Eure - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur PIRÉS, à l'unanimité, le Bureau communautaire accepte de conclure une convention cadre formalisant l'organisation du XX<sup>e</sup> marathon et Ekiden Seine-Eure ainsi que le versement de la somme de 76 500 € au bénéfice de l'association *Marathon Sport Evènement*.

Les actions menées par l'AMSE consisteront essentiellement à :

- organiser le marathon, le semi-marathon et l'Ekiden le dimanche 19 octobre 2025,
- dresser le bilan moral et financier de la manifestation en vue de l'organisation d'une nouvelle épreuve en 2026.

**II/ DB 2025-2 - SUBVENTIONS - SPORTS - Association *Eur'enciel-Handiciel* vol libre - Subvention exceptionnelle - Versement - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur LE DIGABEL, à l'unanimité, le Bureau communautaire attribue à l'association *Eur'Enciel-Handiciel* une subvention exceptionnelle de 1 500 € afin de développer l'accès à la pratique du vol libre pour les personnes à mobilité réduite.

L'action de cette association s'inscrit pleinement dans la mise en œuvre de la politique de l'Agglomération pour l'inclusion des personnes en situation de handicap et le développement de la pratique para sportive.

**III/ DB 2025-3 - COHESIONS TERRITORIALES - Mobilité urbaine pour tous - Reconstitution du dispositif pour une durée d'un an - Autorisation**

Sur rapport de Madame TERLEZ, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- approuve la reconstitution du dispositif mobilité urbaine pour tous de l'Agglomération pour l'année 2025 ;
- approuve la participation financière de 273 230 € versée par l'Agglomération pour la mise en œuvre des actions du pôle mobilité insertion ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer tout document se rapportant à ce dossier.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure a développé, depuis plus de 20 ans, un écosystème social innovant dans le cadre de ses compétences "mobilité" et "politique de la ville", anticipant la mise en œuvre du volet mobilité solidaire optionnel prévu dans la Loi d'orientation des mobilités (LOM), adoptée en décembre 2019.

Cette volonté politique s'est accompagnée d'un engagement financier constant ayant permis à l'Agglomération de développer une plateforme de mobilité inclusive regroupant presque tous les outils indispensables à l'autonomie des publics en difficultés :

- l'accompagnement et le diagnostic à la mobilité ;

- la mise à disposition de 2 roues (scooters et vélos à assistance électrique) ;
- le transport à la demande ;
- le garage solidaire 4 roues ;
- les actions de formation spécifiques :
  - o modules et ateliers mobilité psychologique ;
  - o auto-école sociale.

### 1) Pôle mobilité et insertion

Dans ce cadre, l'association IFAIR met en œuvre deux actions depuis 2002 :

- atelier et mise à disposition deux roues (mobylettes, scooters et vélos à assistance électrique). Cette action s'adresse essentiellement aux publics les plus mobiles.
- Transport à la demande. Cette action concerne les publics les moins mobiles pour une durée de 3 mois.

Le principe des actions est double. Il s'agit de résoudre la problématique « mobilité », mais aussi de faciliter la démarche « insertion » en accompagnant les publics.

Les actions du pôle mobilité s'adressent uniquement à des publics inscrits dans un parcours d'insertion, de façon temporaire et pour qui l'objet du déplacement est lié à un emploi, une formation ou un rendez-vous santé. Cette offre de transport intervient uniquement lorsque l'offre dite de droit commun ne peut être exploitée.

### 2) Mobilité psychologique

Un diagnostic élaboré par la Maison de l'Emploi et de la Formation avait révélé de véritables freins psychologiques concernant la mobilité et les transports chez les personnes en difficulté d'insertion professionnelle et sociale. Depuis 2016, l'Agglomération a confié à l'association IFAIR la mise en place d'ateliers pour travailler sur les freins inhérents à la mobilité psychologique.

### 3) Garage social 4 roues

Le garage social 4 roues géré par l'association IFAIR fonctionne, depuis son ouverture en septembre 2021, sur prescription sociale aux personnes résidant sur l'Agglomération Seine Eure et propose un service réparation suivant les modalités suivantes :

- Le bénéficiaire réalise les réparations de son véhicule avec le soutien du mécanicien, en réglant une cotisation annuelle.
- Le bénéficiaire peut effectuer l'achat des pièces auprès d'un établissement local dont les prix sont négociés par le garage ou être accompagné vers l'achat en ligne sur les sites spécialisés de qualité.

Ainsi, la réparation et la pose des éventuelles pièces restent sous la responsabilité exclusive du bénéficiaire.

Enfin, le mécanicien peut pour les réparations techniquement compliquées orienter le bénéficiaire vers un autre partenaire (Solidarauto ou garage local).

### 3) Auto-écoles associatives

Ce projet propose, par une pédagogie adaptée, des sessions d'apprentissage à la conduite pour des personnes se trouvant en échec récurrent dans le secteur privé.

Objectifs :

- réduire les freins de l'accès à l'emploi en favorisant la mobilité physique et psychologique des personnes ;
- préparer l'accès au permis de conduire ;
- étayer et consolider le projet professionnel et social des personnes, hors bénéficiaires du

RSA pis en charge par le Conseil départemental, qui seront suivis par leur référent de parcours.

L'Espace des 2 rives déploie l'action depuis 2012 majoritairement aux habitants de Pîtres, du Manoir sur Seine et de Pont de l'Arche.

L'association IFAIR a, quant à elle, mis en œuvre l'action de 2018 à 2022 principalement sur Louviers et Val de Reuil et propose de la redéployer en 2025.

#### Participations financières

La participation de l'Agglomération s'élève à 273 230 € décomposée de la façon suivante :

| ACTIONS   | PORTEURS           | MONTANT          |
|---|--------------------|------------------|
| Pôle mobilité et insertion<br>(transport à la demande et mise à disposition de 2 roues) | IFAIR              | 142 030 €        |
| Mobilité psychologique  | IFAIR              | 15 000 €         |
| Garage social   | IFAIR              | 20 000 €         |
| Auto-école associative (territoire Louviers-Val de Reuil)                               | IFAIR              | 48 100 €         |
| Auto-école associative<br>(territoire Pîtres-Le Manoir-Pont de l'Arche)                 | Espace des 2 rives | 48 100 €         |
| <b>TOTAL</b>  |                    | <b>273 230 €</b> |

#### IV/ DB 2025-4 - SUBVENTIONS - ENFANCE-EDUCATION - Subventions aux associations pour l'année 2025 - Attribution - Autorisation

Sur rapport de Monsieur DUFOUR, à l'unanimité, le Bureau communautaire approuve le versement des subventions suivantes aux différentes associations, dans le cadre de la compétence enfance-jeunesse et petite enfance :

| ASSOCIATION             | SUBVENTION 2025    |
|-------------------------|--------------------|
| ESPACE DES 2 RIVES      | 420 000 €          |
| CLUB DES JEUNES         | 1 700 €            |
| ALEFH                   | 138 728 €          |
| L'OCAL                  | 541 000 €          |
| ESPACE CONDORCET        | 32 000 €           |
| LIRE ET FAIRE LIRE      | 1 000 €            |
| UNICEF                  | 1 000 €            |
| LA SEMAINE DES 4 JEUDIS | 10 000 €           |
| <b>TOTAL</b>            | <b>1 145 428 €</b> |

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, enfance et jeunesse, la Communauté d'agglomération Seine-Eure contribue au maillage du territoire pour répondre aux besoins de ses habitants en termes d'accueil de loisirs, équipements petite enfance et structures jeunes.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure s'appuie sur le milieu associatif (l'Espace des 2 Rives, LOCAL, l'espace Condorcet, l'ALEFH et le club des jeunes de Clef Vallée d'Eure) présent sur le territoire, renforçant ainsi l'équité territoriale en matière de service à la population.

Cette volonté d'accompagnement se traduit aussi par un subventionnement permettant un accès à la culture sous toutes ses formes en soutenant trois associations (*La semaine des quatre jeudis*, *Lire et faire lire* et l'Unicef).

#### V/ DB 2025-5 - HABITAT-LOGEMENT - Commune de Louviers - Garantie d'un emprunt PLUS/PLA contracté par MonLogement27 pour une opération de construction de 6 logements collectifs en VEFA situés Bois du Défend II - Autorisation

Sur rapport de Madame ROUZÉE, à l'unanimité, le Bureau communautaire décide :

**ARTICLE 1** – La Communauté d'agglomération Seine-Eure accorde sa garantie à hauteur de 40 % pour le remboursement d'un prêt d'un montant total de 992 530 € souscrit par l'Emprunteur auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations, selon les caractéristiques financières et aux charges et conditions du Contrat de prêt N°166466 constitué de 4 Lignes du Prêt.

La garantie de la collectivité est accordée à hauteur de la somme en principal de 397 012 euros augmentée de l'ensemble des sommes pouvant être dues au titre du contrat de prêt.

Ledit contrat est joint en annexe et fait partie intégrante de la présente décision.

**ARTICLE 2 : La garantie est apportée aux conditions suivantes :**

La garantie de la collectivité est accordée pour la durée totale du contrat du prêt, jusqu'au complet remboursement de celui-ci et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par l'Emprunteur dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Sur notification de l'impayé par lettre simple de la Caisse des Dépôts et Consignations, la collectivité s'engage à se substituer à l'Emprunteur pour son paiement, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement.

**ARTICLE 3** – Le Bureau communautaire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges du prêt.

#### **VI/ DB 2025-6 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - Partenariat avec CURSUS pour les chantiers du patrimoine - Convention 2025 - Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MAZURIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à confier la gestion du chantier permanent du patrimoine à l'association CURSUS pour l'année 2025 ;
- décide de verser à l'association CURSUS, pour l'année 2025, une subvention de 380 000 euros correspondant au montant des travaux finançables par la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre de la préservation, de la sauvegarde et de la mise en valeur du petit patrimoine communal ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec CURSUS pour l'année 2025, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

La Communauté d'agglomération Seine-Eure est partenaire de l'association CURSUS depuis 2004.

CURSUS, association loi 1901 conventionnée par l'État, est née en mai 2006 de la fusion de deux structures d'insertion par l'activité économique : *Les compagnons du patrimoine* et l'ASCERE.

Cette association située à Saint-Pierre-lès-Elbeuf a étendu ses interventions dans le département de l'Eure, ce qui a permis à la Communauté d'agglomération Seine-Eure d'encourager l'exemplaire travail d'insertion réalisé, tout en bénéficiant du savoir-faire de cette structure.

A ce titre, l'enveloppe annuelle accordée au chantier permanent de valorisation du patrimoine s'est élevée à 380 000 € en 2024 ; somme permettant d'intervenir dans les communes du territoire de moins de 10 000 habitants.

Grâce à ce partenariat, plusieurs communes ont ainsi pu réhabiliter un patrimoine ancien, avec notamment la réfection de murs d'enceintes ou d'églises. A ce titre, 26 chantiers ont été réalisés dans 22 communes de l'Agglomération Seine-Eure pour un montant de 377 653,33 €.

La restauration des bâtiments anciens permet par ailleurs aux personnes insérées d'effectuer une tâche valorisante dont l'intérêt est reconnu par la population et qui se déroule dans le cadre d'une

formation pouvant déboucher sur un emploi.

**VII/ DB 2025-7 - SUBVENTIONS - VALORISATION DU PATRIMOINE - CHATEAU DE GAILLON -  
Réhabilitation des murs d'enceintes - Partenariat avec CURSUS - Convention 2025 -  
Autorisation**

Sur rapport de Monsieur MAZURIER, à l'unanimité, le Bureau communautaire :

- décide de verser à l'association CURSUS, pour l'année 2025, une subvention de 200 000 € correspondant au montant des travaux finançables par la Communauté d'agglomération Seine-Eure au titre des travaux à mener sur les murs des jardins du château de Gaillon ;
- autorise Monsieur le Président, ou son représentant, à signer la convention avec CURSUS pour l'année 2025, ainsi que tout document ou avenant s'y rapportant.

Une nouvelle action a été introduite avec CURSUS en 2023. Elle concerne le château de Gaillon où l'Agglomération a installé un chantier d'insertion chargé de restaurer les murs des jardins hauts et bas ainsi que le mur d'enceinte du parc.

Les premiers résultats ont été très encourageants puisque l'équipe dédiée à ce chantier a travaillé en centre-ville, sur l'escalier menant au château, avant de débiter la restauration des murs d'enceinte du château.

Dans sa volonté de soutenir l'insertion par l'activité économique et d'amplifier la mise en valeur du patrimoine bâti, la Communauté d'agglomération Seine-Eure souhaite poursuivre sa collaboration avec CURSUS, pour l'année 2025 en inscrivant la somme de 200 000 € au titre des interventions à mener sur les murs des jardins bas et du parc du château de Gaillon.

**VIII/ Examen de l'ordre du jour du Conseil communautaire du jeudi 30 janvier 2025 :**

L'ordre du jour de ce Conseil, comportant 21 délibérations, ne fait l'objet d'aucune remarque.

**IX/ Questions diverses :**

L'ordre du jour étant épuisé, aucune question ni remarque formulée, la séance est levée à 21 h 40.

Par déléation  
Le Directeur Général Adjoint  
**Mathieu TRAISNEL**



Accusé de réception en préfecture  
027-200089456-20250212-CRB0125-AU  
Date de télétransmission : 12/02/2025  
Date de réception préfecture : 12/02/2025